

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
12 juillet 2019
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 36^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 mai 2019, à 10 heures

Président : M^{me} Bird (Australie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Terzi

Sommaire

Point 150 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Point 153 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Point 162 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Point 163 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 150 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/73/661, A/73/661/Add.1, A/73/768, A/73/793 et A/73/849)

1. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/661 et A/73/661/Add.1), explique que les fonds du compte d'appui sont alloués à 14 bureaux et départements du Secrétariat qui fournissent des services de soutien à quelque 130 000 membres du personnel civil, militaire et de police de 13 missions à travers le monde. En 2017 et 2018, des consultations ont eu lieu avec les États Membres et les organisations internationales et régionales afin de préparer le lancement de l'initiative Action pour le maintien de la paix en mars 2018. Des consultations approfondies se sont également tenues avec les missions et les États Membres concernant des initiatives clefs de l'Organisation des Nations Unies, notamment la réforme de la gestion et la restructuration du pilier Paix et sécurité. En outre, la sûreté et la sécurité sur le terrain ont été renforcées après la publication du rapport indépendant du général de corps d'armée à la retraite Carlos Alberto dos Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

2. L'exercice 2017/18 a marqué la première année complète de fonctionnement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine suite à sa récente restructuration, qui a permis de renforcer la coopération et la coordination entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. De plus, conformément à la résolution 71/296 de l'Assemblée générale, il a été décidé que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police recevraient un remboursement correspondant à 25 % de l'élément Entretien compris dans les taux fixés pour le remboursement du matériel majeur au titre des unités enregistrées au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Le compte d'appui a fait l'objet d'un examen approfondi présenté à l'Assemblée générale, et le Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a été mené à bien, ce qui a permis d'appliquer le même régime juridique et administratif à l'ensemble du personnel du Secrétariat chargé de la sûreté et de la sécurité. Les enquêtes sur les

cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été renforcées, et des politiques mises en place pour empêcher que des membres du personnel civil ne commettent de tels actes. Après qu'Umoja a remplacé l'ancien système de gestion du matériel Galileo, les systèmes de comptabilisation des biens des différentes entités des Nations Unies ont été fusionnés en un seul système financier conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public, et des progrès notables ont été faits dans la conception, le développement et le déploiement d'Umoja-Extension 2. Qui plus est, un soutien considérable a été fourni aux opérations de maintien de la paix, notamment dans le cadre de la clôture de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le passage de relais entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Les dépenses imputées au compte d'appui durant l'exercice 2017/18 se sont élevées à 325,8 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 100 %.

3. Présentant le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/793), le Contrôleur note que, conformément à la résolution 71/295 de l'Assemblée générale, la présentation du projet de budget a été améliorée grâce à la mise en évidence des éléments stratégiques et évolutifs et au recours plus fréquent aux tableaux et aux graphiques, l'objectif étant de faciliter l'examen du rapport. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 s'élève à 380,8 millions de dollars, soit une augmentation de 56,1 millions de dollars par rapport au montant approuvé pour 2018/19.

4. Les ressources financières requises au titre des activités de base imputées au compte d'appui sont estimées à 314,4 millions de dollars, soit une augmentation de 24,6 millions de dollars par rapport au montant approuvé pour 2018/19. Cette dernière s'explique par : les ajustements techniques apportés aux paramètres salariaux pris en compte dans le budget ; l'application de taux de vacance moyens moins élevés que prévu pour les postes approuvés par l'Assemblée générale pour 2018/19 ; le report exceptionnel des crédits de l'exercice 2018/19 prévus au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ; le montant des crédits demandés au titre de la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents ; la création proposée de sept postes et emplois de temporaire au Département des opérations de paix, au Département de la sûreté et de la sécurité et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; des dépenses opérationnelles

supplémentaires, d'un montant de 2,9 millions de dollars.

5. Les ressources demandées au titre des initiatives concernant l'ensemble du Secrétariat sont estimées à 66,3 millions de dollars, soit une augmentation de 31,5 millions de dollars par rapport au montant approuvé pour 2018/19. Cette dernière tient, d'une part, à l'imputation au compte d'appui des dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système, lesquelles étaient auparavant imputées au budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et, d'autre part, aux crédits nécessaires à la création proposée de centres de services partagés, question dont l'Assemblée générale a reporté l'examen à sa soixante-quatorzième session par sa décision 73/547 B.

6. Le Secrétariat est conscient des montants imputés au compte d'appui. Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de sa soixante-treizième session concernant le dispositif de prestation de services centralisée, l'augmentation des montants imputés au compte d'appui pour 2019/20, qui s'explique essentiellement par des ajustements techniques et par la contribution attendue des opérations de maintien de la paix aux initiatives menées à l'échelle du Secrétariat, reflète le coût réel de l'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'environnement complexe actuel.

7. **La Présidente** appelle l'attention sur le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit concernant le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/768).

8. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/73/849), annonce que ce dernier recommande de réduire de 19 948 200 dollars, dans le projet de budget du compte d'appui pour 2019/20, le montant prévu au titre des centres de services partagés qu'il est proposé de créer, étant donné que l'Assemblée générale a choisi, par sa décision 73/547 B, de reporter à sa soixante-quatorzième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/73/706). Le Comité consultatif recommande par ailleurs de réduire le montant prévu au titre des dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système ainsi que des dépenses de personnel et de l'assurance maladie après la cessation de service, car il n'est pas convaincu que l'augmentation des

ressources demandées dans ces rubriques se justifie pleinement. Le Secrétaire général demande le report à l'exercice 2019/20 du versement des 6 millions de dollars correspondant à la part de l'assurance maladie après la cessation de service revenant aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19, dans l'éventualité où les ressources approuvées pour 2018/19 ne suffiraient pas pour assurer le paiement des traitements. Puisqu'on ne sait pas clairement si le montant proposé de 6 millions de dollars sera nécessaire, le Comité consultatif n'est pas convaincu que la demande soit justifiée et préconise donc une réduction de 6 millions de dollars.

9. Le Comité consultatif formule des recommandations concernant tout particulièrement les ressources prévues au titre des postes et des autres objets de dépense, par département ou bureau. S'agissant des postes, il recommande de ne pas approuver la création d'un poste ni la transformation en postes de cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions), et de supprimer trois postes. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, il préconise de réduire les montants demandés pour certains départements ou bureaux au titre de divers objets de dépense : consultants et services de consultants ; voyages ; installations et infrastructures ; informatique et communications ; fournitures, services et matériel divers.

10. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Groupe, dont les membres contribuent financièrement aux budgets des opérations de maintien de la paix, fournissent la plus grande partie des contingents et des forces de police de ces opérations et accueillent sur leur territoire la plupart des opérations en cours, estime que les missions de maintien de la paix doivent recevoir un appui suffisant lors de chaque phase opérationnelle afin de pouvoir s'acquitter de leurs mandats de manière efficace et efficiente. Quelles que soient les nouvelles exigences imposées au personnel du Siège et des missions et à la structure d'appui aux activités de maintien de la paix en raison de l'évolution de la nature des opérations de maintien de la paix, le montant inscrit au compte d'appui doit être plus ou moins proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille, à la portée et à la complexité des opérations, conformément aux résolutions 69/308 et 70/287 de l'Assemblée générale. L'appui que le Siège apporte aux missions de maintien de la paix doit être intégré afin d'en garantir l'efficacité et l'efficience, d'éviter les doubles emplois et d'améliorer la qualité des services fournis sur le terrain.

11. Le Secrétaire général propose d'augmenter le montant à imputer au compte d'appui au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2019/20, en sus des crédits demandés pour le progiciel de gestion intégré, la sécurité des systèmes et des données informatiques, le dispositif de prestation de services centralisés, la préparation des moyens de maintien de la paix, les centres de services partagés et les dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système, malgré la diminution escomptée du nombre autorisé d'agents en tenue, due à la réduction des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la MINUJUSTH, ainsi qu'à la fermeture de la MINUL et de la MINUSTAH. Le Groupe demandera de plus amples informations sur le manque de cohérence constaté par le Comité consultatif dans la façon dont les montants budgétaires ont été établis pour les différents départements et bureaux financés au moyen du compte d'appui.

12. On anticipe, à l'horizon de juin 2019, un déficit lié au versement des traitements. Aussi, le Secrétaire général propose de reporter à l'exercice 2019/20 le paiement de la part de l'assurance maladie après la cessation de service incombant aux opérations de maintien de la paix pour 2018/19, de sorte que les traitements puissent être versés. Le Groupe souhaiterait mieux comprendre les raisons motivant la proposition d'augmenter les ressources demandées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour l'exercice 2019/20.

13. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale ne doivent servir qu'à financer la création de postes et d'emplois de temporaire. Le Groupe examinera attentivement les propositions de suppression, de restructuration, de transfert, de réaffectation et de reclassement de postes. Il demandera des éclaircissements sur les liens entre les postes concernés, 2019 étant la première année de mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité et de la réforme de la gestion, lesquelles auront une incidence sur les besoins en matière d'appui du personnel et des effectifs militaires, civils et policiers. Le Groupe attend par ailleurs avec intérêt de recevoir des informations sur l'approche à adopter concernant le financement, au moyen du compte d'appui, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, ainsi que sur l'efficacité attendue des services d'appui fournis aux opérations de maintien de la paix par le Secrétariat restructuré à l'issue des réformes du Secrétaire général.

Enfin, le Groupe demandera de plus amples informations sur les mesures prises pour que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police soient plus largement représentés au sein de la structure d'appui aux opérations de maintien de la paix, sur le terrain comme au Siège et en particulier aux échelons supérieurs, conformément aux demandes que l'Assemblée générale a adressées à plusieurs reprises au Secrétaire général.

14. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant aussi au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Turquie (pays candidats à l'intégration à l'Union), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association) ainsi que de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne soutient fermement les missions de maintien de la paix et les réformes mises en œuvre par le Secrétaire général pour améliorer la paix et la sécurité. Les réformes de la gestion et de l'architecture de paix et de sécurité se sont traduites par la création du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel ainsi que du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui ont vocation à créer une Organisation plus efficace et plus efficiente, capable de faire face à des situations politiques complexes d'une manière globale et de servir au mieux les missions sur le terrain. L'orateur félicite le Secrétaire général et l'ensemble du personnel des Nations Unies pour la bonne mise en œuvre de ces réformes et attend avec intérêt d'en voir l'impact sur les fonctions d'appui au maintien de la paix, l'objectif étant de veiller à ce que le soutien opérationnel, matériel et politique apporté aux missions soit solide et adéquat. Malgré la diminution des effectifs déployés et la réduction des budgets des missions, dont certaines sont en phase de retrait, les mandats de nombreuses missions demeurent complexes et nécessitent un soutien sophistiqué du Siège, tant sur le plan opérationnel que politique. Le compte d'appui doit être un outil souple, adaptable, évolutif, efficace, présentant un bon rapport coût-efficacité et fortement axé sur l'exécution des mandats, afin de permettre à l'Organisation d'atteindre ses objectifs dans le domaine de la paix et de la sécurité.

15. **M^{me} Levin** (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation soutient sans réserve la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général, qui ont permis de restructurer certaines activités stratégiques en vue de renforcer l'application du principe de responsabilité, la transparence et l'efficacité dans des domaines tels que la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'informatique et les communications ou encore le

budget et les finances. De surcroît, la structure régionale créée pour intégrer les activités du Département des opérations de paix et celles du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a pour but de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

16. Le compte d'appui permet au Siègne de fournir l'appui nécessaire à l'exécution des mandats de maintien de la paix. S'il faut attendre un certain temps pour que les réformes du Secrétaire général portent pleinement leurs fruits, les États-Unis s'inquiètent de l'augmentation des ressources demandées au titre du compte d'appui, alors même que le nombre d'agents en tenue et de membres du personnel civil diminue sur fond de réduction des effectifs et de reconfiguration de la MINUAD, de la MONUSCO et de la MINUJUSTH. En effet, la part du budget du compte d'appui dans les ressources globales consacrées au maintien de la paix ne cesse de croître depuis 2014. La délégation des États-Unis doute que la fermeture de certaines missions et la réduction des effectifs d'autres doivent se solder par une augmentation des ressources consacrées aux services d'appui.

17. **M. Feldman** (Brésil) fait observer que le compte d'appui est essentiel pour assurer l'exécution intégrale de l'ensemble des politiques, activités et programmes prescrits dans le domaine de la paix et de la sécurité, et qu'il est indispensable que le Siègne fournisse des services d'appui suffisants au personnel militaire et civil et aux forces de police sur le terrain. Néanmoins, le montant inscrit au compte d'appui doit être grosso modo proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille et à la complexité des opérations de maintien de la paix, conformément aux résolutions 69/308 et 70/287 de l'Assemblée générale. Il est préoccupant de constater qu'alors que le projet de budget global des opérations de maintien de la paix pour 2019/20 fait apparaître une baisse de 5 % par rapport au montant global des crédits approuvés pour 2018/19, les ressources qu'il est proposé d'affecter au compte d'appui pour 2019/20 dépassent de 17 % le montant des crédits approuvés à ce titre pour 2018/19. L'Organisation n'envoie pas le bon message en proposant de réduire drastiquement le budget des opérations actives dans des zones reculées et dangereuses tout en augmentant les ressources destinées au personnel en poste à New York, à Genève et dans d'autres villes sièges.

18. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer l'efficacité et l'application du principe de responsabilité grâce à une nouvelle structure de gestion » (A/72/492/Add.2), le Secrétaire général a souligné la nécessité d'adapter le compte d'appui aux

nouvelles structures créées dans le cadre de ses réformes de la gestion, puisque le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité offraient leurs services non pas uniquement aux opérations de maintien de la paix, mais au Secrétariat tout entier. Il s'est engagé à saisir l'Assemblée générale, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatorzième session, d'une proposition tendant à établir une stratégie claire et cohérente de financement des deux départements au titre du compte d'appui, en s'inspirant des premiers enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie dite « stratégie applicable à tout le Secrétariat » prônée dans le cadre des réformes de la gestion. Le Brésil aurait souhaité que les conclusions préliminaires de l'évaluation sur laquelle repose cette proposition figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/793). La délégation brésilienne sollicitera des éclaircissements sur les effets que la réforme de la gestion a eus jusqu'à présent sur l'utilisation des ressources du compte d'appui.

19. Aucune stratégie relative au compte d'appui ne saurait être claire et cohérente sans tenir compte du financement des missions politiques spéciales et de l'appui qui leur est fourni. Rappelant que l'Assemblée générale a affirmé, dans sa résolution 73/279 A, que les missions politiques spéciales jouaient un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, M. Feldman compte que le Secrétaire général examinera les dispositifs de financement et de soutien concernant ces missions dans le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatorzième session.

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
(A/73/612, A/73/755/Add.14 et A/73/764 ;
A/C.5/73/20)

20. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/612) et le projet de budget du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/764), déclare que ces rapports ont été présentés en application de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a décidé d'octroyer au Centre son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement, et de la résolution 72/286, par laquelle elle a décidé d'examiner à sa soixante-treizième session la question du financement du Centre.

21. Pour l'exercice 2019/20, le Secrétaire général propose d'étendre la prestation de toutes les gammes de services du Centre à 18 missions et opérations clientes (contre 14 actuellement), dont 8 missions de maintien de la paix et 10 missions politiques spéciales. Il propose à cette fin un effectif de 404 postes et emplois de temporaire, après suppression de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Afin que le Centre soit en mesure d'offrir ses services à un nombre accru de missions, le Secrétaire général propose qu'il soit procédé à des transferts de postes entre différentes gammes de services, conformément au dispositif révisé de modulation des ressources du Centre mis au point en application de la résolution 72/286 de l'Assemblée générale.

22. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/73/755/Add.14), note que le Secrétaire général propose, dans son rapport sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/764), la mise au point d'un dispositif révisé de modulation des ressources qui tienne compte des tâches que le Centre accomplit pour ses missions clientes, du volume escompté d'opérations et de la durée moyenne de traitement par opération. Le Comité consultatif compte que ce dispositif continuera d'être affiné et appliqué de manière uniforme dans les projets de budget ultérieurs. Il formule des observations sur les gains d'efficacité, les mesures de protection de l'environnement et le projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est visant à assurer l'approvisionnement et la livraison des principaux produits de base au niveau régional, et compte que des informations sur ces questions figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif préconise de réduire les dépenses opérationnelles au titre des consultants et services de consultants, des voyages ainsi que de l'informatique et des communications.

23. **La Présidente** appelle l'attention sur la note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/C.5/73/20).

24. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que le Centre de services régional d'Entebbe a été créé en juillet 2010 par la résolution 64/269 de l'Assemblée générale. Ainsi que l'a indiqué le Secrétaire général dans son troisième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui

aux missions (A/67/633), le Centre a été conçu pour tirer parti des synergies et réaliser des économies d'échelle afin d'offrir un appui plus efficace en temps voulu et de réduire ou d'éliminer les gaspillages, les redoublements et les goulots d'étranglement dans les services d'appui logistique, administratif et financier. Il a atteint ces objectifs en réalisant des gains d'efficacité et en assurant un appui en temps voulu à ses missions clientes dans les domaines des ressources humaines, des finances, des voyages, des services de transport et de contrôle des mouvements, du transport de personnel et de marchandises ainsi que des technologies de l'information et des communications.

25. Le Groupe félicite le Secrétaire général et la direction du Département de l'appui opérationnel pour la diminution de 5 % des dépenses opérationnelles par rapport à 2018/19 ; la réduction de l'empreinte écologique du Centre grâce à la modernisation du système de surveillance à distance des infrastructures, mis au point pour garantir la célérité des activités de maintenance préventive du matériel et réduire au minimum les coûts des services de distribution ; la mise en service du module voyages d'Umoja, qui devrait réduire, entre autres, les dépenses consacrées aux billets d'avion ; les gains d'efficacité obtenus grâce à la mise en œuvre du dispositif révisé de modulation des ressources ; les économies réalisées en inscrivant le personnel du Centre à des formations dispensées dans ses locaux par d'autres missions.

26. Le projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est, achevé en novembre 2018, a permis de mettre au point un outil de suivi en ligne des livraisons attendues et une carte interactive du réseau de transport terrestre régional et s'est traduit par une diminution des coûts et des délais de livraison. Le Groupe attend avec intérêt d'examiner le projet de budget du Centre pour 2020/21, dans lequel le Secrétaire général définira, à la lumière des enseignements tirés du projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est, les futures attributions du Centre stratégique des opérations aériennes, du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et de la Section de l'appui centralisé aux achats, qui a remplacé le Bureau régional d'achat à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Groupe se félicite en outre que le Centre de services régional d'Entebbe élargisse ses activités à toutes les missions politiques spéciales basées en Afrique, notamment la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et le Groupe d'experts sur la Somalie.

27. **M. Moussa** (Djibouti), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, fait observer que le Centre a fourni aux missions présentes dans la région des services importants dans les domaines des ressources humaines, de l'administration et des finances. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est et l'expérience acquise à cette occasion seront très utiles pour définir les attributions du Centre stratégique des opérations aériennes, du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, de la Section du contrôle de la circulation aérienne et de la Section de l'appui centralisé aux achats. Le Groupe se félicite par ailleurs que le Centre régional de services d'Entebbe élargisse son offre de prestations à l'ensemble des missions politiques spéciales basées en Afrique.

28. Le Groupe cherchera à comprendre la fonction que continue d'assurer le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements dans la coordination des opérations aériennes régionales et à déterminer en quoi la délégation accrue de pouvoirs résultant des réformes de la gestion entreprises par le Secrétaire général a façonné le rôle du Centre de services régional d'Entebbe. Malgré l'augmentation du nombre de ses missions clientes ces deux dernières années, le Centre a affiné et amélioré son dispositif de modulation des ressources en vue de réaliser des gains d'efficacité et des économies, conformément à la demande de l'Assemblée générale. Il faudrait transposer ce dispositif à des entités exerçant des fonctions d'appui analogues.

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (A/73/654, A/73/755/Add.12 et A/73/772)

Point 153 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/73/707 et A/73/854)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/73/621 et A/73/856)

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/73/692 et A/73/855)

Point 162 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement** (A/73/614, A/73/734 et A/73/755/Add.3)

Point 163 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (A/73/652, A/73/755/Add.13 et A/73/769)

29. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/654) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/772) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), signale que le montant demandé pour 2019/20 (925,5 millions de dollars) représente une diminution de 0,5 % par rapport au montant approuvé pour 2018/19. Cette dernière s'explique principalement par le non-renouvellement de crédits ouverts au budget approuvé pour 2018/19 au titre du matériel appartenant aux contingents pour le soutien logistique autonome et au titre du fret, en raison de l'achèvement du déploiement du matériel pour les 900 soldats supplémentaires autorisés en 2018/19. À la demande du Secrétaire général, et conformément aux réformes concernant le maintien de la paix, un examen stratégique complet et indépendant de la MINUSCA a été réalisé entre juin et août 2018 ; les conclusions et recommandations issues de cet examen ont été intégrées au rapport d'octobre 2018 du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine (S/2018/922). Ces recommandations, qui ont été approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2448 (2018), ainsi que les recommandations et décisions issues d'examens et d'enquêtes internes et indépendants, ont été prises en compte dans le projet de budget.

30. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (A/73/707), le Contrôleur indique que les actifs de l'Opération, d'une valeur d'inventaire totale de 115,4 millions de dollars et d'une valeur résiduelle de 38,0 millions de dollars, ont été liquidés conformément à l'article 5.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Ces actifs ont été classés en trois catégories. La catégorie I comprenait des actifs d'une valeur d'inventaire totale de 23,5 millions de dollars qui ont été transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour y être entreposés temporairement ; la catégorie II comprenait des actifs d'une valeur d'inventaire totale de 29,7 millions de dollars qui ont été vendus au prix du marché ou à un prix symbolique ; la catégorie III comprenait des biens

passés par pertes et profits ou perdus, d'une valeur d'inventaire totale de 30,0 millions de dollars. En outre, à l'issue d'une évaluation effectuée par un groupe de travail dirigé par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et chef de l'ONUCI, l'Opération a décidé de faire don au Gouvernement ivoirien, aux organismes publics et à leurs partenaires à but non lucratif de biens d'une valeur d'inventaire totale de 32,2 millions de dollars.

31. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/621), le Contrôleur indique que les dépenses de la Mission pour 2017/18 se sont élevées à 90,0 millions de dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 100,0 %. Au cours de la période considérée, la priorité a été donnée aux activités de liquidation, notamment celles portant sur le retrait complet des contingents et la réduction des effectifs de police, l'objectif étant de ramener ces derniers à 295 membres de la police des Nations Unies et à 7 membres d'unités de police constituées, soit l'effectif autorisé de la MINUJUSTH, qui a succédé à la MINUSTAH. L'accent a également été mis sur le transfert des activités de la Mission à la MINUJUSTH et sur la fermeture des installations dont cette dernière n'avait pas besoin.

32. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/692), le Contrôleur indique que les dépenses de la Mission en 2017/18 se sont élevées à 109,6 millions de dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 99,6 %. Les résultats financiers de la Mission s'expliquent par une baisse des dépenses, imputable au rapatriement anticipé d'agents en tenue, au fait que la flotte aérienne de la Mission a effectué moins d'heures de vol que prévu et à la fermeture plus rapide que prévu des camps. Cette diminution a été contrebalancée par le fait que les sommes dues aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ou de leur transfert à un autre lieu d'affectation ont été plus importantes que prévu.

33. Présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/614) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/734) pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), le Contrôleur signale que le montant demandé pour 2019/20 (70,1 millions de dollars) représente une augmentation de 16,2 % par rapport au montant approuvé pour 2018/19. Cette augmentation s'explique principalement par le retour intégral de la Force dans le secteur bravo de la zone de séparation, conformément à la résolution 2450 (2018)

du Conseil de sécurité, par la réouverture du point de passage de Qouneïtra et par le fait que les parties demeurent déterminées à appliquer l'Accord sur le dégagement. En 2019/20, 128 membres des contingents supplémentaires seront déployés pour effectuer des patrouilles motorisées depuis le camp Faouar et le camp Ziouani jusqu'à la zone de séparation. Deux autres positions anciennement tenues par du personnel des Nations Unies seront également remises en état, ce qui permettra, si les conditions le permettent, de ramener les effectifs et la capacité d'observation aux niveaux qui étaient ceux de la Force avant l'évacuation du secteur bravo en septembre 2014.

34. Présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/652) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/769) de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Contrôleur signale que le montant demandé pour 2019/20 (1,2 milliard de dollars) représente une augmentation de 6,4 % par rapport au montant approuvé pour 2018/19. Cette augmentation s'explique principalement par le déploiement d'un nombre de membres du contingent supérieur aux prévisions, par le fait que les dépenses au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et des fournitures et services de base destinés à couvrir les besoins des contingents ont été plus importantes que prévu, par l'exécution prévue de projets d'ingénierie indispensables et par le fait que les coûts salariaux au titre du personnel civil ont été plus élevés que prévu. La MINUSS continuera d'appuyer l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui a été signé par les parties au conflit en septembre 2018 et offre l'espoir d'une paix inclusive et durable dans le pays. La Mission favorisera également l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, suivra les violations des droits de la personne et atteintes à ces droits, et ouvrira des enquêtes à ce sujet, et s'acquittera de son mandat de protection des civils, notamment des 198 000 personnes déplacées temporairement hébergées sur ses sites.

35. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSCA (A/73/755/Add.12), déclare que l'application des recommandations du Comité permettra de réduire de 8,3 millions de dollars le montant demandé dans le projet de budget pour 2019/20. Sur les 42 créations de postes proposées, le Comité consultatif a recommandé d'approuver la création de 34 postes et de refuser celle de 8 autres, à savoir deux postes P-5, deux postes P-4,

un poste d'agent du Service mobile, un poste de Volontaire des Nations Unies et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, compte tenu des capacités dont la Mission dispose déjà et de celles qu'il est proposé d'y ajouter.

36. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté une tendance à la sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles, même après une importante réaffectation de ces fonds au bénéfice des dépenses relatives au personnel civil. En outre, pour plusieurs objets de dépense, le montant des ressources proposées pour 2019/20 est égal ou supérieur à celui approuvé pour les exercices précédents, bien qu'une sous-utilisation significative de crédits ait été enregistrée au titre de ces postes en 2017/18 et au cours des huit premiers mois de 2018/19. Le Comité recommande donc de revoir les ressources demandées pour 2019/20, notamment celles demandées au titre des consultants et des services de consultants, des voyages, des installations et infrastructures, des transports terrestres, de l'informatique et des communications ainsi que des fournitures, services et matériel divers.

37. Le Comité consultatif a demandé des informations sur l'application de la stratégie environnementale de la MINUSCA actualisant celles fournies dans le projet de budget pour 2018/19. Il a été informé que la Mission poursuivait l'exécution d'un plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, au titre duquel elle avait enregistré une note provisoire de [59/100](#) pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 16 points par rapport à 2017/18, et continuait de prendre des mesures de protection de l'environnement, notamment l'installation de stations de traitement des eaux usées, la synchronisation des générateurs, l'installation d'éclairage public solaire et de systèmes photovoltaïques, et la conduite d'inspections environnementales permettant de suivre les questions environnementales sur différents sites de la Mission. La MINUSCA devrait continuer à appliquer sa stratégie environnementale et à réduire son empreinte environnementale globale. En outre, étant donné la faible proportion de femmes à la MINUSCA, en particulier parmi le personnel recruté sur le plan national, il faut redoubler d'efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des genres dans les effectifs civils de la Mission.

38. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'ONUCI ([A/73/854](#)), le Contrôleur indique que le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le financement de l'ONUCI ([A/73/707](#)) et a formulé des observations sur la liquidation et la cession des actifs.

Étant donné le risque élevé de perte, de vol et de fraude pendant le processus de liquidation, les futurs plans de liquidation des missions devraient comporter une évaluation des risques et des mesures d'atténuation. Le Comité consultatif recommande également à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations ventilées sur les actifs cédés avant et après la période de liquidation.

39. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSTAH ([A/73/856](#)), le Contrôleur signale que le Comité recommande que le solde inutilisé et les recettes et ajustements divers pour 2017/18 soient portés au crédit des États Membres. L'Assemblée générale devrait recevoir d'autres éléments justificatifs concernant les dépenses dans certains domaines, tels que les transports terrestres et les communications.

40. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUL ([A/73/855](#)), le Contrôleur indique que le Comité recommande que la décision concernant l'affectation du solde inutilisé et des recettes diverses pour 2017/18 soit reportée jusqu'à ce que l'Assemblée générale examine le rapport final sur la situation financière de la Mission. Notant qu'il y a eu des dépassements de crédits dans plusieurs domaines, le Comité consultatif recommande également à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de veiller à ce que les départements et structures d'appui compétents soient associés au plus tôt au suivi et au contrôle de la liquidation des missions. En outre, le Comité consultatif a formulé des observations sur les enseignements tirés, les programmes de renforcement des capacités et les questions environnementales.

41. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la FNUOD ([A/73/755/Add.3](#)), le Contrôleur annonce que le Comité recommande de réduire de 182 600 dollars les ressources demandées pour 2019/20 au titre des voyages, des installations et infrastructures et des transports terrestres. Le Comité demeure préoccupé par le fait que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion sont peu appliquées et a souligné la nécessité d'y remédier. Pour 2019/20, le Secrétaire général a proposé que des projets à effet rapide soient menés en tant que mesures de confiance afin d'appuyer le retour de la Force dans le secteur bravo. Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le prochain rapport relatif au budget de la FNUOD. En outre, étant donné la faible proportion de femmes à la FNUOD, en particulier parmi le personnel recruté sur le plan national, il faut redoubler d'efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des genres dans les effectifs civils de la Force.

42. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSS (A/73/755/Add.13), le Contrôleur indique que les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 sont peut-être trop optimistes. Pour plusieurs objets de dépense, le montant des ressources proposées pour 2019/20 est égal ou supérieur à celui approuvé pour les exercices précédents, alors qu'une sous-utilisation significative des crédits a été enregistrée en 2017/18 et au cours des huit premiers mois de 2018/19. Le Comité recommande donc de réduire de 20 % le montant des ressources supplémentaires demandées au titre des dépenses opérationnelles. En outre, la proposition consistant à transformer 42 emplois de temporaire en postes permanents est prématurée, la plupart des emplois étant pourvus depuis moins de trois ans. Le Comité consultatif recommande également de ne pas approuver la création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) (Volontaire des Nations Unies) à la Section du génie.

43. **M. Awad** (République arabe syrienne) déclare que la délégation syrienne tient à rappeler, comme elle le fait chaque année, que le Gouvernement de la République arabe syrienne se félicite du déploiement de la FNUOD et a toujours fait tout son possible pour appuyer la Force depuis sa création. La République arabe syrienne continue de respecter l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes en attendant l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), qui prévoient le retrait d'Israël, Puissance occupante, de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. La délégation syrienne tient à rappeler que le financement de la FNUOD incombe à la partie israélienne, Puissance occupante, conformément aux principes énoncés dans la résolution 1874 (S-IV) de l'Assemblée générale.

44. Il est regrettable que le Secrétariat, dans sa description de la situation dans la zone de séparation, ait fait preuve d'un manque de neutralité en déformant et politisant délibérément les faits à l'avantage d'Israël, Puissance occupante, et en n'appelant pas les choses par leur nom. Dans les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour 2017/18 (A/73/614) et le projet de budget pour 2019/20 (A/73/734), l'emploi du terme « parties » dans la présentation des violations de l'Accord sur le dégagement met la Syrie au même niveau qu'Israël, et la délégation syrienne demande au Secrétariat de publier un rectificatif faisant clairement référence aux attaques menées par Israël contre la souveraineté de la République arabe syrienne, la plus récente datant du 13 avril 2019, et aux violations de l'Accord par Israël. Le rectificatif doit également condamner l'appui militaire, logistique et financier apporté par Israël aux

groupes qui figurent sur les listes des personnes et entités faisant l'objet de mesures imposées par le Conseil de sécurité et qui ont opéré dans la zone de séparation jusqu'à leur défaite par l'Armée arabe syrienne et ses alliés.

45. Les rapports sur la FNUOD devraient être publiés quotidiennement plutôt qu'hebdomadairement, compte tenu des attaques israéliennes actuelles contre la souveraineté syrienne dans la zone de séparation et, en particulier, de l'annonce illégale faite par le Gouvernement américain concernant le Golan arabe syrien occupé. Après cette annonce, qui constitue une violation flagrante des Conventions de Genève et des résolutions internationales, en particulier de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, la plupart des pays ont réaffirmé leur position sur la question et un porte-parole du Secrétaire général a déclaré qu'il était clair que ni le statut du Golan ni la politique de l'Organisation des Nations Unies à cet égard, qui est exprimée dans les résolutions pertinentes du Conseil, n'avaient changé.

46. La délégation syrienne se félicite de l'inclusion, pour la première fois, dans un rapport du Secrétaire général sur le budget de la FNUOD, d'une référence aux groupes terroristes armés qui font l'objet de mesures imposées par le Conseil de sécurité, mais demande que le Secrétariat remplace le terme « groupes d'opposition armés » par le terme « groupes terroristes armés », qui est plus correct en droit international. La délégation syrienne s'élève contre le fait que le Secrétariat néglige les causes de ce terrorisme, à savoir le soutien continu que ces groupes reçoivent de pays hostiles à la Syrie.

47. En dehors de la FNUOD, aucune mission des Nations Unies opérant en Syrie et dans la région ne devrait participer à l'application de l'Accord sur le dégagement. À cette fin, la FNUOD doit s'attacher à exécuter son mandat et le Secrétaire général ne doit pas inclure le Bureau de son Envoyé spécial pour la Syrie dans ses rapports sur la Force, car les deux mandats sont totalement distincts. La délégation syrienne demande au Secrétariat de fournir des éclaircissements à ce sujet. Le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la FNUOD concerne le mandat de la Force : il s'agit d'un mandat militaire par excellence, qui consiste à surveiller le cessez-le-feu dans la zone de séparation et n'a aucun lien avec les affaires intérieures syriennes ; le mandat de l'Envoyé spécial, quant à lui, s'apparente à celui d'une mission politique spéciale, et il ne faut donc pas confondre les deux mandats. La délégation syrienne s'oppose à ce que le dialogue avec le Comité international de la Croix-Rouge joue un rôle ou soit mentionné dans le rapport, ce qui constituerait une ingérence flagrante dans les affaires intérieures

syriennes et donc une violation évidente des principes de la Charte des Nations Unies et de l'Accord sur le dégagement.

48. La délégation syrienne se félicite que la FNUOD ait réinvesti certaines des positions qu'elle avait quittées du côté syrien. La Force a pu revenir grâce à l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans la zone de séparation, principalement due aux efforts de lutte contre le terrorisme déployés par le Gouvernement de la République arabe syrienne et ses alliés. La délégation syrienne réaffirme la nécessité pour la FNUOD de se conformer à l'Accord sur le dégagement ainsi qu'à l'accord sur les procédures opérationnelles de base. Le Gouvernement de la République arabe syrienne reste attaché à l'Accord sur le dégagement et apprécie le rôle de la FNUOD dans la zone de séparation. Il attend avec intérêt l'instauration d'une paix globale et juste dans la région, conformément aux résolutions internationales pertinentes, et demande instamment aux membres de la Cinquième Commission d'approuver intégralement les ressources demandées pour la FNUOD.

La séance est levée à 11 h 5.